



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un site industriel pour SNAC, filiale du groupe France Air, elle-même filiale du groupe Airvance. Par soucis de clarté, nous utiliserons la dénomination SNAC dans ce document pour évoquer le site industriel.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Construction d'un bâtiment industriel destiné à l'assemblage de systèmes de ventilation, comprenant 13 000 m ² de surface de plancher en phase 1, dont 600 m ² de bureaux et 450 m ² de locaux R&D et une option d'extension de 5 000 m ² en phase 2, soit un total de 18 000 m ² de constructions, sur un terrain d'assiette d'environ 5.6 ha (56 000 m ²).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction neuve d'un ensemble industriel comprenant :

- 13 000 m² de bâtiments industriels (phase 1) dont 600 m² de bureaux et 450 m² de laboratoires R&D
- Extension potentielle de 5 000 m² (phase 2)

4.2 Objectifs du projet

Relocalisation et augmentation des capacités de production sur Carentan-les-Marais pour accompagner la croissance de l'entreprise et les besoins en production nationale.
Le site existant (4 000 m² bâti sur un terrain d'environ 9000 m²) ne permet plus l'expansion de l'activité. Il sera ainsi vendu et l'ensemble de l'activité se trouvera sur le nouveau site, objet d'une mise en compatibilité du PLUI.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Aménagement d'un site industriel sur une emprise foncière d'environ 6.5 ha sur Carentan-les-Marais (rue de la Fourchette, commune historique de Saint-Hilaire-Petitville, parcelles 485 section ZE 17 et ZE 76).

Surfaces : Parcelle 485 ZE 17 = 36 139 m²

Parcelle 485 ZE 76 = 29 156 m²

Surface totale des parcelles = 65 295 m² (6.53 ha). L'emprise foncière à urbaniser porte sur un périmètre restreint de 5.6ha afin d'exclure la zone humide du périmètre à ouvrir à l'urbanisation.

Le projet consiste en :

Phase 1 :

- La construction d'un bâtiment industriel de 13 000 m² dédié à l'assemblage de systèmes de ventilation (hottes de cuisine, caissons), dont l'aménagement de 600 m² de bureaux et de 450 m² de laboratoires pour les activités de R&D,
- L'aménagement de voiries internes (5000m²) et parkings VL (5 000 m² de surfaces perméables) et d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Un Dossier Loi sur l'Eau sera réalisé afin de préciser les surfaces attendues,
- La création de 28 000 m² d'espaces verts et paysagers (haies bocagères conservées ou replantées).

Phase 2 :

- L'option d'une extension future de 5 000 m² sur la même assiette foncière, conditionnée à la croissance du site.

Les travaux comprendront également les raccordements aux réseaux (eau potable, eaux usées, électricité) et l'aménagement d'un accès poids lourds. Une seule phase est prévue pour la réalisation de l'ensemble des aménagements en phase 1, sur une durée estimée à 12 à 15 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Site industriel dédié à l'assemblage de produits de ventilation pour le secteur tertiaire et industriel :

- Un bâtiment principal de production en rez-de-chaussée (découpe, pliage et assemblage de tôles métalliques : acier galvanisé, aluminium, inox),
- Des locaux de bureaux et d'études techniques (Administration des ventes, bureau d'études, méthodes, R&D),
- Des voiries internes, aires de livraison, parkings légers (dont surfaces perméables type Evergreen),
- Un réseau interne de gestion des eaux pluviales, avec bassin de rétention intégré,
- Espaces verts périphériques, haies bocagères replantées ou maintenues, aménagement paysager global.

Le site actuel comprend 43 salariés et passera à environ 110 salariés à horizon 2033, en deux équipes (matin et après-midi).

Sur le site existant, on dénombre un trafic journalier de 13 Poids-Lourds et de 43 Véhicules Légers.

L'exploitation du nouveau site prévoit une circulation quotidienne d'environ 35 poids lourds et 110 véhicules légers (soit 22 poids lourds de plus en moyenne/jour et 67 véhicules légers de plus en moyenne/jour).

Le trafic Poids-Lourd sera réparti principalement entre 8h et 18h, soit 2 camions par heure en plus en moyenne par rapport au site existant.

Le trafic des véhicules légers sera réparti uniformément sur la plage 5h-21h, soit une augmentation de trafic de 4 véhicules par heure en plus par rapport à l'existant.

En cas de démantèlement, les bâtiments industriels, structures métalliques et dalles seront démontés de manière classique.

Le site pourra faire l'objet d'une remise en état progressive : évacuation des matériaux, suppression des voiries et réintégration des surfaces artificialisées dans le paysage local.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Demande de raccordement à la station d'épuration de Carentan-les-Marais pour les eaux usées domestiques,
- Demande d'autorisation d'urbanisme conforme au PLUi, avec prise en compte du règlement de la zone 1AU,
- Examen au cas par cas préalable à l'évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement.
- Déclaration au titre des ICPE, au regard des rubriques 2560-2 (travail des métaux) et 2925 (chariots élévateurs à batterie)
- Permis de construire pour l'ensemble du site industriel (bâtiment principal, bureaux, laboratoires, voiries et espaces extérieurs) -> Ce dernier sera déposé une fois que l'ensemble des demandes ci-dessus auront été déposées/accordées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La surface des constructions projetées est de 18 000 m ² de surface de plancher, incluant : 13 000 m ² de bâtiment industriel (phase 1) dont 600 m ² de bureaux et 450 m ² de laboratoire R&D. Les aménagements extérieurs incluent : 28 000 m ² d'espaces verts, 5 000 m ² de voiries imperméabilisées, 5 000 m ² de parkings perméables. Enfin la possibilité d'une extension de 5 000 m ² (phase 2).	Surface artificialisée = 18 000 m ² ; Surface végétalisée 28 000 m ² ; Surface perméable non végétalisée = 5 000 m ² . Surface totale du projet = 5.6ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Baie du Cotentin, dont la procédure a été approuvée le 18/12/2024. Le zonage du projet est AUZgp. (gp = grand projet) et sera mis en zone 1 AUZb

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une ZNIEFF (la plus proche étant la ZNIEFF de type 2 des Marais du Cotentin et du Bessin, située à 1km au nord du site).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur la commune de Carentan-les-Marais (commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville). La commune est concernée par la Loi littoral mais Saint-Hilaire-Petitville n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, dont fait partie la commune de Carentan-les-Marais.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le département de la Manche, qui est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'État. La 4 ^e échéance du PPBE a été approuvée par arrêté préfectoral le 7 janvier 2025. Le projet, situé à proximité de la RN 13, est donc soumis aux prescriptions de ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est pas concerné. Le site le plus proche étant situé à 2.6 km à l'ouest, en plein cœur de la commune de Carentan-les-Marais, une loge maçonnique, elle même située à proximité d'un autre monument historique important de la commune, l'église Notre-Dame.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas située sur une zone humide (ZH) mais se situe à proximité directe d'une ZH ayant fait l'objet d'une délimitation pédologique. Cette délimitation a été réalisée en mai 2023, dans le cadre d'un précédent projet sur le même site (« Hommage aux Héros »). L'expertise conclut à la présence de sols hydromorphes sur certaines portions du terrain d'assiette. Le périmètre a ainsi été revu et les zones humides sont exclues du nouveau périmètre.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carentan-les-Marais est couverte par un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). Ce PPRL a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 janvier 2020.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf ci-dessus
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe ni sites, ni sols pollués sur le site de projet. Le site pollué le plus proche étant localisé à plus d'un kilomètre à l'ouest de la parcelle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est couvert par aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas concernée par le réseau NATURA 2000 bien que la commune de Carentan-les-Marais soit concernée par le réseau Natura 2000 " Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys " (ZPS directive "Oiseaux"; ZSC "Habitats, faune, flore".)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel n'est prévu. Aucune utilisation d'eau pour les procédés industriels ou pour un système de refroidissement n'est prévue. Les besoins en eau seront exclusivement couverts par un raccordement au réseau public d'eau potable. Le projet engendrera une consommation d'eau potable liée principalement à l'usage des sanitaires pour environ 110 salariés (67 nouveaux), ainsi qu'à un réfectoire prévu pour une soixantaine de personnes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement, ni aucun rejet ne concernera les eaux souterraines. Le projet ne prévoit ni forage, ni drainage profond, ni rabattement de nappe. Les réseaux de collecte des eaux usées domestiques seront entièrement étanches, avec raccordement à la station d'épuration de Carentan-les-Marais, sous maîtrise d'ouvrage publique. La gestion des EP se fera à la parcelle, par un bassin de rétention dédié, limitant le rejet vers l'aval. Un dossier loi sur l'eau sera déposé pour statuer sur la méthodologie de traitement des EP.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction comme l'exploitation ne rends pas le site excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Aucun prélèvement dans le sol ou le sous-sol du site n'est prévu à des fins d'approvisionnement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau public d'eau potable et ses eaux usées seront dirigées vers la station d'épuration de Carentan-les-Marais. En 2023, la STEP affichait une capacité nominale de 66 670 équivalents-habitants (EH) avec une charge entrante estimée à 36 500 EH. Le projet n'engendre qu'une charge marginale liée à l'accueil de 67 nouveaux salariés, sans rejet industriel ni pic saisonnier. Le site actuel n'utilise pas d'eau pour son process industriel et le site prévu restera sur la même logique.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune-flore a été réalisée dans le cadre d'un précédent projet (étude en annexe, EGIS, 2022). L'emprise du projet est située sur une zone à dominante agricole et herbacée, avec des haies bocagères en limite de site qui seront conservées. Ce point est abordé plus en détail dans l'auto-évaluation jointe au dossier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du site n'est pas incluse administrativement dans le périmètre du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys ». Les Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 (ZSC FR2500088, ZPS FR2510046) ne concernent pas la parcelle visée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site prévoit de s'implanter sur une parcelle de 5.6 ha dont 4.7 ha seront exploitables pour d'éventuelles constructions. Le PLUi de la Baie du Cotentin approuvé le 18/12/2024 a reclassé la zone d'implantation en zone à urbaniser (1AUZb), ce qui prévoyait déjà la consommation d'un terrain actuellement à dominante agricole. Le projet engendrera une diminution des surfaces cultivées de 5.6 ha, inhérent à la vocation de zone à urbaniser sur la parcelle visée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Seveso ou à risque technologique recensé dans le périmètre immédiat du projet. Le projet n'est pas soumis à un PPRT et n'est pas exposé à un risque industriel connu. Le site le plus proche étant situé à 600m à l'est du site (parc d'activités de la Fourchette). Seul une canalisation de gaz en limite sud-ouest du périmètre d'étude est à proximité du site, mais est prise en compte dans l'aménagement, avec un retrait minimum de 5m afin de garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un risque d'érosion. Il est soumis à un aléa retrait-gonflement d'argile faible. La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL Carentan - St Hilaire Petitville) approuvé le 15 janvier 2020 mais le secteur du projet (parcelles 485 ZE 17 et ZE 76) n'est pas situé en zone submersible ou à aléa fort selon les cartes réglementaires du PPRL.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire particulier. Il ne prévoit ni stockage de substances dangereuses, ni activité susceptible d'émettre des polluants.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf ci-dessus.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par rapport au site existant, le projet engendrera une augmentation du trafic routier liée à l'activité : +2 camions par heure de 8h à 18h et +4 véhicules légers par heure de 5h à 21h. Il s'agit des véhicules personnels des salariés (cf paragraphe 4.3.2) Ces flux sont adaptés à la capacité de la voirie existante. L'accès prévu sera sécurisé, et une attention particulière est portée à l'organisation interne des circulations et au stationnement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les équipements présents sur le site seront à l'intérieur du bâtiment. Seul le trafic routier sera source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement immédiat n'inclut pas de zones sensibles (habitations proches) et les horaires sont cadrés (5h-21h) avec une majorité des flux situés entre 8h et 18h.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives. Aucune activité chimique ou génératrice de composés odorants n'est prévue sur le site.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf ci-dessus.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par des vibrations et n'en engendrera pas. Les engins mobiles (type chariots élévateurs) sont de faible puissance et à usage intérieur ou ponctuel.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf ci-dessus.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attention particulière sera apportée pour éviter la pollution lumineuse (type d'éclairage, limitation de l'amplitude horaire, ...). Les mesures sont détaillées dans l'auto évaluation ci-jointe.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé en zone à faible sensibilité lumineuse, n'est pas exposé à des risques de pollution lumineuse significative.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'utilisera pas de liquide dans son process. Le réseau des eaux usées domestique sera de type séparatif et raccordé au réseau d'eaux usées domestiques de la ville.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun effluent industriel. Les eaux usées seront strictement domestiques (sanitaires, réfectoire), et seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif pour traitement à la station d'épuration de Carentan-les-Marais. Concernant les eaux pluviales issues des zones de livraison et de stationnement poids-lourds, un séparateur à hydrocarbures est prévu en amont des dispositifs de rétention afin de prévenir tout risque de pollution accidentelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une production de déchets typique d'un site industriel léger. Les déchets produits seront les suivants : cartons, plastiques, bois, palettes, tôles (aluminium, inox, acier), et déchets d'emballage. La gestion des déchets est organisée avec le prestataire SUEZ, avec des zones de stockage dédiées (intérieur et extérieur), et un tri à la source.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact sur le volet paysager du fait de l'apparition d'un bâtiment industriel. Néanmoins, l'insertion paysagère du projet fait l'objet d'un soin particulier (limitation des hauteurs de bâtiments, et intégration d'espaces verts en cœur de parcelle). Des teintes/matériaux favorisant l'insertion du bâtiment dans l'environnement naturel seront privilégiés. Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural ou culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle actuellement utilisée pour des cultures agricoles (blé). Le terrain relève d'un zonage AUZgp au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, destiné à accueillir du développement économique. Le projet entraînera une consommation d'environ 5.6 ha de surface cultivée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

À ce jour, aucun autre projet d'aménagement, d'équipement ou de construction notable n'a été identifié dans le voisinage immédiat des parcelles 485 ZE 17 et 76 de Carentan-les-Marais.
Le projet ne génère pas d'effets cumulés notables avec des opérations existantes ou approuvées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à plus de 100 km des frontières nationales et ne comporte aucun élément (émissions atmosphériques, rejets aqueux ou exploitation de ressources) susceptible d'avoir des effets environnementaux transfrontaliers.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) ont été intégrées dès la conception du projet :

- Maintien des haies bocagères en limite de site,
- Revêtements perméables pour les parkings (Evergreen sur la totalité, sauf pour les places PMR),
- Limitation des sources de captages d'eau de pluie (ombrières photovoltaïques compensées par des plantations d'arbres conformément à ce que prévoit la Loi APER)
- Bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- Optimisation de l'emprise au sol (bâtiment R+0 compact, limitation des terrassements),
- Absence de process industriels émissifs,
- Gestion des déchets avec tri à la source et prestataire agréé (SUEZ),
- Éclairage extérieur à LED, orienté vers le sol, limité dans le temps,
- Pas d'utilisation de substances dangereuses ni de stockage sensible.

Aucune alternative foncière n'a été retenue, le site étant désigné par le PLUi pour accueillir une activité économique nouvelle à l'échelle intercommunale. Le projet, dans son état de conception, ne présente pas d'impact résiduel notable, et sa compatibilité avec l'environnement local est assurée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur identifié comme à urbaniser (zone AU du PLUi de la Baie du Cotentin, approuvé en décembre 2024). Les enjeux environnementaux du site (zone humide hors du périmètre d'implantation, activité agricole en place, haies périphériques) sont connus et ont été intégrés dans la conception du projet. Des études d'expertise environnementale (rapport zones humides, étude faune-flore issue du projet « Hommage aux Héros ») sont disponibles et mobilisées. Le projet n'est pas situé dans un site classé, inscrit ou Natura 2000, et n'engendre pas de rejet industriel. Aucune espèce protégée ou habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié à ce stade sur site. Des mesures ERC adaptées ont été intégrées dès la phase de conception (voirie perméable, haies, bassin de rétention, gestion douce de l'éclairage, etc.). Le projet ne présente pas d'impact cumulé ou transfrontalier. Par conséquent, le pétitionnaire estime qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport de présentation – Projet "Hommage aux Héros" – Novembre 2022 : Livret 3 issu de l'ancien projet, sur une emprise partiellement identique. Sert de base pour l'état initial environnemental.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Compte-rendu de la réunion publique – 27 octobre 2022 : Document transmis par la communauté de communes de Carentan-les-Marais présentant les éléments de concertation du précédent projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport d'expertise – Sols de zones humides (bureau Vigisol) – 2022 : Délimitation des zones humides dans le périmètre incluant les parcelles ZE 17 et ZE 76.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Étude environnementale – Pièce G1 – Projet "Hommage aux Héros" – Novembre 2022 : Document d'analyse du site, des contraintes techniques et environnementales à l'échelle large, transmis en appui à la demande actuelle.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Étude environnementale – Pièce G2 – Projet "Hommage aux Héros" – Novembre 2022 : État initial détaillé (faune, flore, habitats) à partir duquel l'analyse ERC du projet Airvance a été menée.	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

DocuSigned by:

 CCCF88CF6EF8483...

Signature du (des) demandeur(s)